

Comité opérationnel Formation-Recherche-Innovation

Cahier des charges du comité

Mars 2020

Contexte général

La formation, qu'elle soit initiale ou continue, est essentielle dans le maintien et le développement des compétences individuelles et collectives, à même de répondre aux enjeux posés par les transitions climatique, environnementale ou numérique et l'effort d'innovation technique qu'elles demandent. L'émergence de solutions innovantes passe par un continuum recherche – innovation en capacité d'identifier les besoins actuels des acteurs opérationnels et d'anticiper sur les évolutions probables des infrastructures.

Ces trois sujets, formation, recherche et innovation, présentent un caractère indissociable qu'il convient de traiter dans une logique d'ensemble et de continuité.

Le périmètre de ce comité porte donc sur les activités liées à la formation, initiale ou continue, à la recherche et à l'innovation dans les infrastructures.

Son action s'inscrit dans la feuille de route de l'IDRRIM 2019-2025, et notamment dans ses 4 axes de travail, qui sont :

- La gestion du patrimoine des infrastructures ;
- L'adaptation des infrastructures aux transitions écologique, climatique, énergétique et numérique ;
- La qualité, les compétences, les qualifications ;
- La promotion de l'innovation : expérimenter, partager, capitaliser.

Ce comité s'inscrit également en complément des actions que peuvent conduire d'autres instances de l'IDRRIM, sur le sujet de l'innovation dans les infrastructures ou de la gestion des compétences, offrant sa vision générique du sujet à des instances pouvant le traiter de manière thématique appliquée à un champ d'activité.

Objectifs du comité

D'une manière générale, le comité opérationnel Formation-Recherche-Innovation est chargé de :

- Rassembler dans un même lieu les acteurs capables d'être force de proposition dans les domaines concernés ;
- Intégrer les enjeux de développement des compétences individuelles et collectives et notamment proposer des axes d'évolution de l'offre de formations initiales ou continues des organismes chargés de cette activité ;
- Construire une vision partagée des compétences à mobiliser, en tenant compte des évolutions qui se dessinent dans le champ des infrastructures de mobilité ;

- Coordonner les actions nationales et locales en matière d'innovation, que ce soit dans le recensement des besoins, la promotion des innovations techniques disponibles ou la capitalisation des retours d'expérience ;
- Partager l'information concernant l'avancement des projets de recherche dans le secteur des infrastructures.

En plus de son action nationale, le comité a pour objectif d'accompagner et de soutenir des démarches et initiatives au niveau régional, répondant aux enjeux sur la gestion des compétences techniques ou la promotion de l'innovation.

Il est également en charge de l'animation d'un réseau Innovation des acteurs routiers, groupe de dialogue et d'échange entre les acteurs territoriaux et nationaux sur le sujet de l'innovation dans les infrastructures routières.

Il effectue enfin un suivi régulier de l'organisation de l'appel à projet innovants « Routes et Rues » porté par la DIT et s'inscrit comme force de proposition pour les évolutions qui concernent cet appel à projet.

Méthode de travail :

Le fonctionnement de ce comité s'inscrit dans les méthodes de travail au sein des instances de l'IDRRIM, à savoir le partage et l'échange entre l'ensemble de ses membres et la production de documents méthodologiques sur des thématiques identifiées. Cette méthode s'appuie sur le travail en commun des différents types d'acteurs réunis au sein de l'IDRRIM (national/local ; public/privé ; MOA/MOE/Entreprises de travaux/Fournisseurs ; Organismes de recherche et de formation, ...).

Elle s'appuie également sur la construction de consensus, à même de permettre une validation collective et une reconnaissance de ses productions par l'ensemble des acteurs.

En plus des éventuels travaux de production de documents de doctrine ou de rapport qu'il peut engager, ce comité conduit des actions de partage et de diffusion des informations auprès de la communauté professionnelle – nationale ou locale – en lien avec ses champs de compétence.

Ces actions pourront notamment s'appuyer sur l'organisation ou le soutien d'évènements, la réalisation de documents et supports de communication et la mise en place de plateformes de partages sur le site internet de l'IDRRIM.

Par ces actions et son mode de travail, ce comité s'inscrit comme le lieu central de coordination des actions de la communauté professionnelle sur ses champs de compétence.

Programme de travail :

Le comité établit en début d'année son programme de travail et les actions à engager pour l'année à venir.

Celui-ci est en adéquation avec les 4 axes de travail de l'IDRRIM et présenté chaque année pour validation au Comité Scientifique et Technique de l'IDRRIM, puis au Conseil d'Administration de l'IDRRIM.

En particulier, le comité orientera son activité sur l'enjeu de capitalisation des expérimentations et des innovations réalisées, dans un objectif de partage de l'information auprès de la communauté professionnelle et des autres comités de l'IDRRIM en charge de l'évolution de la doctrine technique.

Composition du comité

La composition du comité, arrêtée à la validation de ce cahier des charges, est à retrouver sur le site internet de l'IDRRIM (www.idrrim.com/comites-operationnels_groupes_travail-idrrim/formation-recherche-innovation/membres.htm).

Celle-ci pourra être amenée à évoluer en fonction des mobilités de ses membres, tout en s'attachant à maintenir les équilibres entre les différents acteurs et collègues, et une représentativité compatible avec l'objectif d'échange et de partage recherché par ce comité.